

# ...<sup>e</sup> réunion, ... 2026

## 1 Droits Humains

### 1.1 Titre

Rapport abrégé de la 104<sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits humains (CDDH), 30 juin – 3 juillet 2026

Pour examen par le GR-H lors de sa réunion du ... 2026.

#### Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) a tenu sa 104<sup>e</sup> réunion à Strasbourg, du 30 juin au 3 juillet 2026, sous la présidence de Tonje MEINICH (Norvège).

L'ordre du jour de la réunion figure en annexe.

#### Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté les textes suivants et a décidé de les transmettre au Comité des Ministres pour information :

- Étude sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation n° (97)22 du Comité des Ministres aux États membres énonçant des lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûr ;
- Rapport sur l'examen de la mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres aux États membres CM/Rec(2019)6 sur le développement des institutions de l'Ombudsman et CM/Rec(2021)1 sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes ;

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- Commentaires du CDDH sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire [2306 \(2026\)](#) « Procédure d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme » et [2307 \(2026\)](#) « Lignes directrices européennes pour combattre le dumping social et l'exploitation par le travail », ainsi que sur les Recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux [543 \(2026\)](#) « Élections libres aux niveaux local et régional : un droit fondamental pour renforcer la démocratie de proximité » et [548 \(2026\)](#) « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme par les collectivités locales et régionales : enseignements tirés de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ».

Le CDDH a décidé de transmettre le texte suivant au Comité des Ministres pour information :

- Présentation des intervenants invités aux discussions sur les répercussions éventuelles des conclusions de l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice du 23 juillet 2025 relatif aux obligations des États en matière de changement climatique et de celles de l'avis consultatif AO-32/25 du 29 mai 2025 de la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme relatif à l'urgence climatique et les droits de l'Homme.

#### Points pour information du Comité des Ministres

Le CDDH a

concernant le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) :

- échangé des vues sur les résultats de la première réunion du Groupe de rédaction sur l'utilisation de nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme et les nouvelles tendances en matière de litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme (CDDH-TE) et sur les préparatifs de sa deuxième réunion ;
- reçu des informations du Secrétariat sur l'adoption de la Déclaration de Chişinău ; noté que le Comité des Ministres n'a pas pris de décisions sur un éventuel suivi de la Déclaration et que, jusqu'à présent, le CDDH ne dispose pas d'un mandat à cet égard ; rappelé que le paragraphe 58 de la Déclaration a une portée d'ordre général et n'était pas destiné à être appliqué spécifiquement au contexte de la migration ;

concernant les autres points à son ordre du jour :

- tenu une discussion sur les éventuelles implications des conclusions portant sur les avis consultatifs de la Cour de Justice internationale du 23 juillet 2025 sur les obligations des États en matière de changement climatique et ceux de la Cour interaméricaine des droits de l'homme A0-21/35 du 28 mai 2025, sur l'urgence climatique et les droits de l'homme, avec la participation de Rodrigo MUDROVITSCH, Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, de Bogdan-Lucian AURESCU, juge de la Cour internationale de Justice et de la Professeure Jannika JAHN, Université de Trèves ;
- tenu un débat thématique sur le droit à l'accès aux documents publics, avec la participation de Helena JÄDERBLUM, Présidente du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe, Mateja PREŠERN, Vice-présidente de la Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, la Professeure Paivi Korpisaari, membre du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe, et Boglarka BENKO, membre du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- échangé des vues avec Eerik-Niiles KROSS, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, Assemblée parlementaire ;
- échangé des vues avec Maria-Adriani KOSTOPOULOU, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), dans le contexte de son examen des conventions placées sous sa responsabilité ;
- procédé à un échange de vue préliminaire sur un projet de Rapport sur la révision éventuelle des Annexes 1 et 3 de la Recommandation [CM/Rec\(2021\)2](#) du Comité des Ministres relative aux mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, et sur la possibilité d'introduire une procédure simplifiée pour la modification de l'Annexe 2, avec la participation de la Dr Alice Jill EDWARDS, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, et du Dr Michael CROWLEY, *Omega Research Foundation* ;
- échangé des vues sur les résultats de la quatrième réunion de son Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr (CDDH-PTS) ; décidé qu'à la suite de l'adoption de l'Étude sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation n° R(97)22 du Comité des Ministres aux États membres énonçant des lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûr, le CDDH-PTS a rempli son mandat ;
- échangé des vues sur les résultats de la troisième réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et les politiques en matière de drogues (DH-PDA) et sur les préparatifs de sa quatrième réunion ; pris note des difficultés liées aux contraintes en matière de ressources pour la préparation d'un rapport explicatif au projet de recommandation en cours de préparation par le DH-PDA ;
- pris note des décisions prises par les Délégués des Ministres en mars 2026 sur le suivi portant sur l'étude du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument(s) additionnel(s) non contraignant(s) pour compléter les lignes directrices du Comité des Ministres de 2011 sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme ; échangé des vues sur les préparatifs de la septième réunion de son Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI), en notant que cette réunion a dû être reportée en raison de la nécessité de tenir trois réunions plénières extraordinaires du CDDH entre janvier et mars 2026 ;
- échangé des vues sur les méthodes de travail portant sur l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2019)5 aux États membres sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle ; dans ce contexte, a reçu des informations de membres de Secrétariats du Conseil de l'Europe relatives à d'autres normes et activités portant sur l'enseignement des droits humains ;
- tenu un premier échange de vues sur les méthodes de travail à adopter pour examiner la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2021)4 aux États membres sur la publication et la diffusion de la Convention européenne des droits de l'homme, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres textes pertinents, en notant le lien entre cette recommandation et la Recommandation CM/Rec(2019)5 ;
- exprimé son intérêt à examiner le système de la Charte sociale européenne, en particulier pour assurer un suivi efficace des décisions du Comité européen des droits sociaux concernant les réclamations collectives ; a décidé d'inclure ce point dans ses futures propositions de livrables dans le cadre de son mandat pour la période 2028-2031 ;
- échangé des vues sur le renforcement de l'intégration de la perspective jeunesse dans ses travaux futurs ; désigné Elīna Luīze Vītola (Lettonie) en qualité de rapporteure pour la jeunesse ;

- adopté les critères à appliquer par les instances subordonnées au CDDH concernant les consultations publiques sur des textes en cours de préparation ;
- adopté les critères à appliquer lors de l'examen de demandes de statut d'observateur auprès du CDDH ; examiné les demandes de statut d'observateur soumises par l'Institut européen de droit (ELI) et l'Association européenne pour la Défense des Droits et des Libertés (ASSEDEL) ; a décidé d'accepter la demande soumise par ELI et de rejeter celle d'ASSEDEL ;
- échangé des vues sur l'intégration de la dimension de l'égalité de genre dans ses travaux ; pris note de la fiche thématique transmise par la présidente du CDDH-PTS en conclusion de l'achèvement des travaux de ce groupe ;
- pris note des informations fournies par ses rapporteur-es thématiques et de ses représentant-es au sein d'autres comités ; pris note en particulier des conclusions de l'Atelier sur les droits humains et les neurotechnologies, organisé par le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO), notamment en ce qui concerne l'Article 9 (liberté de pensée) de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- pris note de l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous sa responsabilité ainsi que des récents développements concernant des dérogations et réservations à la Convention européenne des droits de l'homme ; a rappelé ses activités existantes et prévues relatives à la Convention européenne des droits de l'homme et traités y relatifs, la Charte sociale européenne et traités y relatifs et la Convention pour les droits humains et la biomédecine et traités y relatifs ; a accepté de continuer à examiner activement les autres traités ;
- pris note des récentes publications des travaux du CDDH ;
- pris note de la proposition de révision du site internet du CDDH ;
- pris note de la nouvelle plateforme dédiée au Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle ;
- adopté son calendrier révisé des réunions pour le deuxième semestre 2026 et pris note du calendrier prévisionnel pour le premier semestre 2027.

#### **Ressources nécessaires**

Le CDDH a noté que toutes les activités mentionnées ci-dessus ont été menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée et que le CDDH-PTS a achevé ses travaux dans les délais impartis.

## Annexe I

### **Ordre du jour**

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ET DU CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

POINT 3 : SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'utilisation de nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme / nouvelles tendances en matière de litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme

POINT 4 : SESSION MINISTÉRIELLE - CHIȘINĂU

POINT 5 : NOTION DE PAYS TIERS SÛR

POINT 6 : DROITS HUMAINS DANS LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES

POINT 7 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

POINT 8 : INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

POINT 9 : INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS & INSTITUTIONS DE L'OMBUDSMAN

POINT 10 : LA CEDH DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

POINT 11 : PUBLICATION ET DIFFUSION DE LA CEDH, DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR ET D'AUTRES TEXTES PERTINENTS

POINT 12 : PROGRAMME HELP

POINT 13 : CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

POINT 14 : DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT

POINT 15 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 16 : INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE JEUNESSE

POINT 17 : CONSULTATIONS PUBLIQUES

POINT 18 : PERSONNALITÉS INVITÉES

POINT 19 : RAPPORTEURS THÉMATIQUES ET REPRÉSENTANTS DANS D'AUTRES COMITÉS

POINT 20 : OBSERVATEURS

POINT 21 : ÉGALITÉ DE GENRE

POINT 22 : CONVENTIONS

POINT 23 : SITES INTERNET DU CDDH

POINT 24 : PUBLICATIONS

POINT 25 : CALENDRIER

POINT 26 : QUESTIONS DIVERSES

POINT 27 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ